

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 10 juillet 2023**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CHALON

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 05 juillet 2023

Conseillers présents : 16

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 2

Membres absents excusés : Mmes Marie Hélène GOEPP et Françoise KOELL.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20230705****Objet : Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2023****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),**Vu** la délibération n° COMM20230409 du 4 avril 2023 votant le budget primitif 2023,**Vu** la délibération n° COMM20230704 du 10 juillet 2023 portant correction de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,**Considérant** les observations de Mme la Préfète du Bas-Rhin à la suite de la transmission du budget primitif de la Commune,**Considérant** que Madame la Préfète du Bas-Rhin a saisi la Chambre Régionale des Comptes en date du 5 mai 2023 afin qu'elle formule des propositions visant à un retour de l'équilibre budgétaire,**Vu** l'avis n° 2023-0020 rendu le 22 juin 2023 par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est joint en annexe,

M. le Maire expose les recommandations figurant dans l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et propose d'opérer aux régularisations et ajustements préconisés dans l'avis annexé à la présente délibération, en tenant toutefois compte de quelques recalculs postérieurs à l'avis rendu, en accord avec la Première Conseillère de la Chambre Régionale des Comptes. Il convient donc de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2023 comme suit :

1. Correction de l'
- affectation du résultat**
- , conformément à la délibération n° COMM20230704 :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	R	10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	270 083.11 €	- 270 083.11 €	0.00 €
F	R	002	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	+ 270 083.11 €	270 083.11 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève donc à **1 708 774.11 €**.

2. Ajustement des prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
F	D	23	023 Virement à la section d'investissement	255 151 €	+ 270 083.11 €	525 234.11 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à **1 708 774.11 €**.

3. Ajustements et suppressions de prévisions budgétaires en section d'investissement, tels que proposés dans l'avis de la Chambre Régionale des Comptes figurant en annexe et, pour certains montants, recalculés postérieurement.

• En restes à réaliser concernant les dépenses :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	2118 Autres terrains	601	0 €	+ 98 734 €	98 734 €
I	D	21	2158 Autres inst., matériel, outil. tech.	63	5 000 €	-5 000 €	0 €
I	D	21	21351 Bâtiments publics	66	0 €	+ 8 542 €	8 542 €
			21532 Réseaux d'assainissement		10 000 €	- 10 000 €	0 €
I	D	21	21534 Réseau électrique	74	10 000 €	+ 1 242 €	11 242 €
I	D	21	21312 Bâtiments scolaires	818	80 000 €	- 16 805 €	63 195 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	824	310 000 €	- 229 237 €	130 763 €
				825	50 000 €		
I	D	21	21568 Autre mat., outillage incendie	847	2 000 €	- 2 000 €	0 €
I	D	21	2152 Installations de voirie	94	20 000 €	- 20 000 €	0 €
I	D	21	2151 Réseaux de voirie	947	26 000 €	- 17 664 €	8 336 €
Total					513 000 €	- 192 188 €	320 812 €

• En dépenses nouvelles :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	2118 Autres terrains	601	110 000 €	- 110 000 €	0 €
I	D	21	2158 Autres inst., matériel, outil. tech.	63	5 000 €	- 5 000 €	0 €
I	D	21	2151 Réseaux de voirie	64	32 600 €	+ 12 878 €	45 478 €
I	D	21	21351 Bâtiments publics	66	28 000 €	- 28 000 €	0 €
			21532 Réseaux d'assainissement				
I	D	21	21838 Autre matériel informatique	69	6 000 €	0 €	6 000 €
I	D	21	21534 Réseaux d'électrification	74	97 000 €	0 €	97 000 €
I	D	21	215731 Matériel roulant	78	12 000 €	- 12 000 €	0 €
I	D	21	21312 Bâtiments scolaires	818	21 000 €	- 18 760 €	2 240 €
I	D	21	21351 Bâtiments publics	82	10 000 €	- 10 000 €	0 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	824	- 130 000 €	+ 130 000 €	0 €
				825			
I	D	21	2152 Installations de voirie	826	30 000 €	- 30 000 €	0 €
I	D	21	2152 Installations de voirie	83	20 000 €	- 20 000 €	0 €
I	D	21	21568 Autre mat., outillage incendie	847	- 2 000 €	+ 2 000 €	0 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	93	3 000 €	- 3 000 €	0 €
I	D	21	2152 Installations de voirie	94	- 10 000 €	+ 10 000 €	0 €
I	D	21	2151 Réseaux de voirie	947	- 11 000 €	+ 11 000 €	0 €
I	D	16	1641 Emprunts en euros		340 000 €	+ 11 749 €	351 749 €
Total					561 600 €	- 59 133 €	502 467 €

Compte tenu des restes à réaliser (320 812 €) et de la reprise du solde d'exécution négatif à hauteur de 62 667.67 €, le total des dépenses d'investissement s'élève donc à **885 946.67 €** (au lieu de 1 137 267.67 €).

- En restes à réaliser concernant les recettes :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	R	13	1322 Subv. non transf. Régions	818	0 €	+ 19 683 €	19 683 €
I	R	13	1321 Subv. non transf. Etat, établ. nat.	824	0 €	+ 243 935 €	243 935 €
			1323 Subv. non transf. Départements	825		+ 95 152 €	95 152 €
I	R	13	1323 Subv. non transf. Départements	947	0 €	+ 28 551 €	28 551 €
Total					0 €	+ 387 321 €	387 321 €

- En recettes nouvelles :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	R	13	1323 Subv. non transf. Départements	74	62 000 €	+ 300 €	62 300 €
I	R	13	1322 Subv. non transf. Régions	818	19 700 €	- 19 700 €	0 €
I	R	13	1323 Subv. non transf. Départements	818	8 000 €	+ 106 €	8 106 €
I	R	13	1321 Subv. non transf. Etat, établ. nat.	824	243 935 €	- 243 935 €	0 €
			1323 Subv. non transf. Départements	825	95 152 €	- 95 152 €	0 €
I	R	13	1322 Subv. non transf. Régions	826	15 000 €	- 15 000 €	0 €
I	R	13	1321 Subv. non transf. Etat, établ. nat.	83	10 000 €	- 10 000 €	0 €
I	R	13	1323 Subv. non transf. Départements	947	28 551 €	- 28 551 €	0 €
I	R	10	10222 FCTVA		117 000 €	+ 1 232 €	118 232 €
I	R	10	10226 Taxe d'aménagement		40 000 €	+ 8 346 €	48 346 €
I	R	24	024 Produits des cessions d'immo.		211 668 €	+ 42 334 €	254 002 €
I	R	21	021 Virem. de la sect. fonctionnement		255 151 €	+270 083.11 €	525 234.11 €
I	R	4582	458201 Opération sous mandat n°01		50 000 €	- 5 410 €	44 590 €
Total					1 156 157 €	- 95 346.89 €	1 060 810.11 €

Compte tenu des restes à réaliser (387 321 €), le total des recettes d'investissement s'élève donc à **1 448 131.11 €** (au lieu de 1 426 240.11 €).

Ainsi, la section d'investissement présente un suréquilibre de **562 184.44 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide de suivre** les modifications proposées par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est (avec les montants recalculés postérieurement à l'avis, en accord avec la Première Conseillère de la Chambre Régionale des Comptes) et **d'approuver** la décision modificative n° 1.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 11 juillet 2023

Le Maire, René HOELT

Le Secrétaire de séance, Jean-Michel CHALON



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>